



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2014**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.
Céline THOMAS

Secrétaire de séance: Corinne AUCAGNE

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande à ce que le point n°6 soit ajouté à l'ordre du jour : « Délibération – Modification du temps de travail du poste d'ATSEM – Madame Véronique PEYRACHE ». Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1. DELIBERATION – DEMANDE DE DOTATION 2014 RELATIVE AUX AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la dotation des amendes de police est une subvention du Département du Rhône issue des amendes de police perçues qui sert à des projets d'amélioration de la sécurité. Ce dispositif a permis de financer le plateau ralentisseur au droit de l'école.

Monsieur le Maire propose de faire un nouveau dossier pour l'année 2014. Les projets seront étudiés par la Commission « Voirie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande de dotation 2014.

2. DELIBERATION – MUTUALISATION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS AVEC LA CAVBS

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, qu'à partir du 1^{er} septembre 2014, les autorisations d'occupation des sols (certificats d'urbanisme, demandes de travaux, permis de construire) ne seront plus instruites par la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires). Ce service était gratuit pour la commune.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (C.A.V.B.S.) va se doter des moyens pour instruire ces autorisations.

Tant que les modalités pratiques de ces instructions par la C.A.V.B.S., et notamment le coût de facturation, ne sont pas clairement définies, les Maires de Rivolet et Lacenas ne souhaitent pas s'engager sur du long terme et proposent donc de faire un essai de collaboration sous conditions avec les techniciens de la C.A.V.B.S. pour l'instruction des permis de construire.

Il est donné lecture de la proposition faite par Messieurs les Maires de ces deux communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande d'essai d'instruction des permis de construire avec la C.A.V.B.S. du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014, dans un premier temps.

3. RYTHMES SCOLAIRES – Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)

Madame Nadine BIARD rappelle ce que sont les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) et fait le point sur leurs avancées.

La réforme des rythmes scolaires porte le nombre de jours travaillés à 9 demi-journées soit 4,5 jours en allégeant le nombre d'heures de cours fondamentaux sur une journée au profit d'activités éducatives : les N.A.P.

Le Gouvernement a récemment proposé d'assouplir cette réforme cependant, la commission « Ecole » et le Conseil d'école (enseignants et parents) qui travaillent sur cet aménagement depuis près de 18 mois ont souhaité conservé le projet initial.

Les enfants termineront l'école à 15h30. Le lundi, mardi et jeudi, ils auront le choix de rentrer chez eux, d'avoir une heure de N.A.P. ou d'aller à la garderie. Le vendredi, il n'y aura pas de N.A.P. Il conviendra sans doute de renforcer le personnel de la garderie le vendredi.

Un sondage a été fait, et globalement après le retour d'un tiers des courriers, il semble que les parents prévoient d'inscrire leurs enfants aux N.A.P.

Il y aura donc une N.A.P. maternelle (10 à 20 enfants) encadrée par Madame Véronique PEYRACHE aidée d'un bénévole ou d'un C.A.E. (Contrat d'Aide à l'Emploi) et trois N.A.P. primaires (30 à 40 enfants) encadrées par des intervenants. Le coût sera pour les parents de 1€ par heure de N.A.P. et par enfant. Les inscriptions et le règlement se feront chaque trimestre en mairie auprès des élus.

Les prévisions d'activités pour le premier trimestre sont les suivantes :

Lundi : Atelier couture, atelier club foot ou théâtre, atelier voix, expression corporelle

Mardi : Atelier découverte de l'espéranto, atelier échec, atelier bricolage

Jeudi : Atelier découverte de l'anglais, atelier éveil musical, atelier arts plastiques

Le Conseil municipal félicite la commission « Ecole » et ses partenaires pour le travail fait et l'avancement du dossier.

4. PLANNING DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de planifier des réunions de commissions.

Commission « Gestion du personnel » - Jeudi 19 juin 2014 à 20h30

Commission « Bâtiments » – Jeudi 10 juillet à 20h30

Commission « Auberge » - Jeudi 19 juin 2014 à 15h

5. DELIBERATION –MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D’ATSEM - MADAME VERONIQUE PEYRACHE

Madame Annick THOMASSET explique au Conseil municipal que, compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et en accord avec Madame Véronique PEYRACHE, il a été évoqué la possibilité de modifier les horaires du poste d’ATSEM afin d’effectuer 2h30 de plus par semaine, soit environ 90h de plus à l’année.

Après une étude du poste qui reste à affiner, il est possible de diminuer et de répartir autrement certaines tâches de ménage (lavage des vitres, lessivage des murs...). Cela permettrait de ramener les heures complémentaires à une trentaine d’heures lissées sur l’année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’approuver la modification du temps de travail de Madame Véronique PEYRACHE.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – Décès de Monsieur Victor BESSY

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la carte de remerciements de la famille de Monsieur Victor BESSY.

6.2 – Réparation poteau incendie

Réception d’un devis de la société VEOLIA pour la somme de 2 729,15€ concernant la réparation d’un poteau incendie. Après intervention des employés communaux, il semble que le problème soit résolu. La vanne de cette borne incendie n’était pas correctement fermée.

6.3 – Centre National d’Action Sociale (C.N.A.S.)

Il est demandé aux élus de choisir un délégué pour le C.N.A.S. Monsieur le Maire se porte candidat et est élu à l’unanimité comme délégué.

6.4 – Salle communale

Actuellement, la salle de motricité est louée à une association extérieure à Rivolet qui ne respecte pas toujours ses engagements de date. Cette salle se trouve donc quelquefois bloquée et fait défaut à des associations de Rivolet qui souhaiteraient l’utiliser pour organiser des activités.

Après discussion, il a été décidé de réfléchir en commission « Bâtiments » à l’élaboration d’un règlement d’utilisation.

6.5 – Situation financière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un suivi de la situation financière de la commune au 12 juin 2014.

6.6 – Panneau d’informations

Le panneau a été placé à l’entrée du village. Il peut signaler deux informations différentes. Les demandes d’affichage sont à faire en mairie environ trois semaines avant chaque événement. Les informations seront retirées au plus vite après l’événement. Il faudra veiller à ne jamais laisser le panneau sans inscription.

Une réunion a eu lieu avec les associations de Rivolet. Cela a permis d’expliquer les modalités d’utilisation. Lors d’une précédente réunion, la municipalité avait demandé aux associations de réfléchir à l’opportunité de créer dans la nouvelle salle des fêtes un local pour les associations. Après réflexion, il n’y aura pas de local particulier, mais plutôt une mutualisation des équipements. Un inventaire du matériel de chaque association sera fait. Le Conseil municipal accueille favorablement cette proposition.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.